



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

SÉMINAIRES CONSIGNES ET INFORMATIONS *Juillet 2025*

Depuis 1981 la Fondation des Treilles accueille chaque année des équipes internationales de recherche de haut niveau dans tous les domaines de la science, des lettres et des arts dans le cadre de séminaires interdisciplinaires.

Les séminaires de la fondation portent sur des thèmes originaux avec un nombre limité de participants, favorisant ainsi les échanges et les discussions. Ils durent 6 jours, accueillant 15 personnes de différentes disciplines, dont au moins 2 jeunes chercheurs.

COMMENT POSTULER

- Le postulant soumet son projet de séminaire via le formulaire de candidature en ligne du site de la fondation avant la date limite de dépôt.
- Les demandes doivent inclure le CV de chaque organisateur accompagné d'une bibliographie détaillée, le titre et le thème du séminaire, un argumentaire exposant les objectifs ainsi que les perspectives justifiant la nécessité et la pertinence d'un séjour à la fondation, le nom de trois personnes référentes pouvant recommander le dossier, ainsi qu'une liste de 15 participants susceptibles de prendre part au séminaire.
- Le conseil scientifique appréciera qu'un ou plusieurs chercheurs exerçant dans un laboratoire français ou européen soient invités. De la même façon, il appréciera qu'un ou plusieurs chercheurs exerçant à l'étranger soient invités si la majorité des participants travaillent dans une institution française.
- Chaque candidature est examinée par le conseil scientifique qui se réunit 1 fois par an (novembre).
- La sélection des candidatures par le conseil scientifique sera communiquée aux futurs organisateurs en décembre 2025.
- Consultez la page des [appels à candidature](#) pour savoir à quel moment postuler.

A noter : Les décisions du conseil scientifique, validées par le conseil d'administration, sont souveraines. Ses avis ne sont pas communiqués. En cas de rejet de votre candidature, nous vous encourageons à soumettre, l'année suivante, une nouvelle proposition avec un projet différent.

Délai entre deux candidatures : Les candidatures soumises moins de trois ans après l'organisation d'un séminaire ou d'un atelier de recherche à la fondation ne seront pas prises en compte. Par exemple, si vous êtes venu en 2022, vous pouvez postuler en 2025.

Il convient également de noter qu'il n'est pas possible de soumettre deux fois le même projet avec la même liste de participants, même si l'organisateur est différent.

DATES

Les séminaires ont lieu de mars à juillet et de septembre à novembre selon un calendrier défini et disponible dans le formulaire de candidature.

Si votre dossier est retenu, une date de séjour est fixée en tenant compte du planning des autres activités de la fondation. Cette date n'est pas modifiable.

Une personne de la Fondation des Treilles vous contactera quatre mois avant la date prévue du début de votre séminaire, et vous accompagnera dans sa préparation et dans l'accueil des participants.

ORGANISATION

Le séminaire commence le lundi soir autour d'un verre de bienvenue à 18h30 et se termine le vendredi soir par un dîner de clôture. Il se décompose en 7 demi-journées de travail du mardi au vendredi. La fondation met à votre disposition une salle de séminaire située dans le bâtiment appelé Grande Maison. Cette salle ferme à 22h au plus tard. Le programme de votre séminaire ainsi que la répartition des participants dans les logements doivent être envoyés à votre interlocutrice au moins un mois avant la date de début de votre séjour.



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

LES PARTICIPANTS

Le conseil scientifique de la Fondation des Treilles a validé votre projet sur présentation d'une liste de participants qui comprend minimum deux jeunes chercheurs (doctorants ou post-doctorants). Vous ne pouvez plus la modifier. Si un participant se désiste et que vous souhaitez le remplacer, vous devez en informer votre interlocutrice dès que possible.

L'accueil spécifique aux Treilles et le format des séminaires tels qu'ils ont été définis depuis l'origine, c'est de permettre aux participants d'échanger tout au long de la semaine sur le sujet qui les réunit, et pas seulement de donner une communication. Pour cette raison, les participants s'engagent à rester toute la durée du séjour.

LES VOYAGES

La fondation prend en charge le transfert depuis la gare des Arcs-Dranguignan ou depuis l'aéroport de Nice, ainsi que les frais d'hébergement et de repas.

Tous les participants doivent arriver le lundi avant 18h00 et être repartis avant 12h le samedi.

La Fondation des Treilles s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi il est recommandé que les participants venant de France privilégient le train à l'avion. Votre interlocutrice pourra vous conseiller les horaires de train les mieux adaptés.

Si deux participants (ou plus) ont des heures d'arrivée et de départ proches, la fondation se réserve le droit de n'envoyer qu'un seul taxi. Dans ce cas, il est possible qu'il y ait un peu d'attente à la gare ou à l'aéroport.

LES FORAITS DE REMBOURSEMENT

La Fondation des Treilles peut participer aux frais de voyage des participants dans la limite du forfait maximum alloué et des tarifs suivants :

Paris : 200€

Province : 250€

Europe : 350€ à 500€*

Australie : 1 800€

USA East Coast : 1 200€

USA Mid-West : 1 400€

USA West Coast : 1 800€

Canada : 1 200€

Afrique : 350 à 1 200€*

Asie : 500 à 1 800€*

* Le montant du remboursement devra être discuté à l'avance avec la fondation, en fonction du pays d'origine du participant.

Cependant, il est apprécié que les institutions dans lesquelles travaillent les participants puissent prendre en totalité (ou en grande partie) les frais de voyage.

Chaque participant réserve son billet ; il est remboursé par virement bancaire sur présentation des justificatifs de voyage. En cas d'annulation du voyage, la fondation ne rembourse pas les frais de voyage engagés.

À noter : Le montant forfaitaire attribué n'est pas une bourse, mais représente une aide maximale destinée à couvrir, si nécessaire, les frais de voyage des participants. Les coûts liés au transport de matériel ou de fournitures, ainsi que les déplacements extérieurs durant le séminaire, restent entièrement à la charge des participants.

VIE À LA FONDATION

Le domaine des Treilles a été conçu pour offrir des conditions propices à la concentration et à la création.

- **L'environnement**

Le domaine de la fondation s'étend sur 300 hectares et culmine à une altitude moyenne de 600 mètres. La vue s'étend au-dessus de collines boisées vers le massif de l'Estérel et la Sainte-Victoire. Très vallonné, il incite à la promenade. Des



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

chaussures de marche sont vivement conseillées, ainsi qu'un chapeau et des lunettes de soleil. Les nuits peuvent cependant être fraîches au printemps et à l'automne.

- **Les logements**

Les participants sont logés dans des maisons individuelles ou partagées qui peuvent être éloignées. Dans ce cas, des voitures sont mises à disposition. Une buanderie est également à disposition des résidents du domaine. Chaque logement est relié au réseau Wifi. Cependant, au vu de notre position géographique éloignée, il arrive parfois que celui-ci soit perturbé. À l'exception du respect des lieux et du matériel qui leur sont confiés, les hôtes de la fondation sont totalement déchargés de tout souci logistique, ce qui leur permet de travailler sereinement.

- **Les repas**

Dans les maisons avec plusieurs chambres, seul l'espace cuisine est partagé au moment du petit-déjeuner. Les repas sont pris dans la salle à manger de la Grande Maison de 13h00 à 14h15 et de 19h00 à 21h00.

À SAVOIR

Les participants ne peuvent pas venir accompagnés de leurs conjoints ou de leurs enfants.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

La tranquillité a pour prix un certain éloignement : le médecin le plus proche est à 5 km, la pharmacie à 7 km et l'hôpital à 15 km. Nous disposons d'une pharmacie de premier secours à disposition. Toutefois, il est fortement recommandé que chaque invité apporte ses médicaments.

MATÉRIEL

Pendant votre séminaire, vous disposerez d'un grand écran, d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur et à un système de sonorisation. Pour les projections sur écran, les participants sont invités à mettre leurs documents en format PDF et sur une clé USB. Si besoin, un matériel de visioconférence peut être mis à disposition.

Les participants sont invités à se munir de leur ordinateur portable et de prévoir eux-mêmes tout matériel utile pour le séjour au-delà de ce qui est indiqué ci-dessus.

BIBLIOTHÈQUE

La responsable de la bibliothèque mettra à disposition des participants des ouvrages sélectionnés relatifs au thème de votre séminaire. Les ouvrages de la bibliothèque peuvent être empruntés pendant toute la durée du séjour. Pour des demandes spécifiques, merci de consulter le [catalogue en ligne](#) de la bibliothèque et d'adresser un message à v.dubec@fondationdestreilles.com. Nous sommes reconnaissants aux participants d'apporter l'ouvrage le plus récent dont ils sont l'auteurs afin d'enrichir la bibliothèque de la fondation.

NOS ATTENTES

Un mois au plus tard après votre séminaire, vous vous engagez à fournir une synthèse de deux pages de vos travaux qui sera publiée sur les [carnets de recherche](#) de la fondation.

Si, à l'issue du séminaire, vous publiez vos recherches, nous vous prions de bien vouloir faire mention de remerciements adressés à la Fondation des Treilles dans la publication et d'y insérer la mention suivante :

« La Fondation des Treilles créée par Anne Gruner-Schlumberger a notamment pour vocation de nourrir le dialogue entre les sciences et les arts afin de faire progresser la création et la recherche. Elle accueille des chercheurs et des artistes dans son domaine des Treilles (Var) www.fondationdestreilles.com ».